



Direction
Départementale
des Territoires
de la Moselle

Service
Risques
Energie
Construction
Circulation

Urbanisme et Prévention des Risques



Vu pour être annexé à mon arrêté
n° DDT-SRECC-2012-037
du 19 AVR. 2012

Le Préfet,
pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Olivier du CRAY.

Commune de LE-BAN-SAINT-MARTIN

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAINS

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 23 octobre au 23 novembre 1989
APPROBATION A.P. du 01 juin 1990

MODIFICATION n°1

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005
APPROBATION A.P. du 28 juin 2005

MODIFICATION n°2

PRESCRIPTION A.P. du 22 février 2011
ENQUETE PUBLIQUE du 14 novembre au 16 décembre 2011
APPROBATION A.P. du

LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN		INONDATIONS	
Rmt	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE	Ri	ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Omt1	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE	Oi	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Omt2	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)	Oi1	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Omt3	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE		— - — Limite de secteur de hauteur d'eau 167.70 Cote de crue centennale , crue de référence - - - - - Limite de zone